

DECISION N° 2016-10-350 relative à la nomination au comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R.R1313-31-1;

Vu la décision n° 2011--11-458 du 30 novembre 2011 relative aux comités d'experts spécialisés de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 22 septembre 2015 ;

Vu la décision n°2015-09-307 du 28 septembre 2015 relative à la composition du comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments";

Vu la décision n°2015-11-443 du 1^{er} décembre 2015 relative à la composition du comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments" ;

Vu la délibération n° 2016-1.02 du 8 mars 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

DECIDE:

Article 1er: Suite à la démission de Monsieur PRIETO (Miguel) à compter du 14 octobre 2016, la composition du comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce collectif soit le 31/08/2018, est la suivante :

Mme Villena (Isabelle), présidente

M. Augustin (Jean-Christophe), vice-président

M. Fravalo (Philippe), vice-président

Mme Brisabois (Anne)

M. Carlin (Frédéric)

M. Cerf (Olivier)

M. Colin (Pierre)

M. Dantigny (Philippe)

Mme Dubois-Brissonnet (Florence)

M. Federighi (Michel)

M. Foligné (Benoît)

Mme Forget-Richard (Florence)

M. Garry (Pascal)

M. Gautier (Michel)

M. Guillier (Laurent)

Mme Jourdan-Da Silva (Nathalie)

M. Le Hello (Simon)

M. Leclercq (Alexandre)

.../...

M. Oswald (Eric) Mme Pavio (Nicole) Mme Schorr-Galindo (Sabine) Mme Thomas (Muriel)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 18 octobre 2016

Le directeur général

Roger GENET